

Élections du Conseil d'Administration de la LBHB Olympiade 2020/2024 Éléments relatifs à la procédure

ASSEMBLEE GENERALE DE LA LBHB 7 novembre 2020

ECHEANCES :

07-oct-20	convocation à l'Assemblée Générale électorale
08/10/2020 17h30 siège LBHB	date limite de réception ou de dépôt des listes
08 au 11 octobre 2020	constitution de la commission* de contrôle des opérations électorales
12 au 17 octobre 2020	date limite de validation de la commission* de contrôle des opérations électorales
24-oct-20	date limite pour l'envoi de l'Ordre du jour de l'Assemblée Générale et de la publication des candidats

* la commission de contrôle des opérations électorales est désignée par le CA de la Ligue, et composée de 3 membres non candidats aux élections

Procédure de candidature

ATTENTION : les candidatures doivent être réceptionnées obligatoirement avant le 8 octobre 2020 à 17h30.
Les dossiers réceptionnés après ces limites ne seront pas pris en compte.

2 possibilités :

- 1) dépôt en main propre auprès du service administratif de la Ligue de Bretagne de handball : un récépissé de réception sera alors remis
- 2) par envoi postal : il appartient aux candidats de s'assurer que le courrier soit arrivé au siège de la Ligue de Bretagne le 8 octobre 2020 (date limite de réception)

Chaque dossier de candidature doit être dans une enveloppe fermée (dite enveloppe intérieure) qui portera le nom et les coordonnées mail et téléphoniques du responsable de liste. Cette enveloppe devra être elle-même être glissée dans une enveloppe adressée à la
LBHB, "Commission de Contrôle des élections", 7 route de Vézin - CS 44006 - 35040 RENNES cedex.
La commission de contrôle des opérations électorales est seule habilitée à vérifier le contenu de l'enveloppe fermée (dite enveloppe intérieure).

En plus des documents imprimés, une version électronique devra être incluse dans l'enveloppe intérieur pour deux documents, au moyen d'une clé usb :
le projet et le formulaire de la liste détaillée (le renseignement sur les personnes qui composent la liste)

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 21 MEMBRES

DECLARATION DE CANDIDATURE

SCRUTIN DE LISTE MAJORITAIRE A 1 TOUR	21 membres élus	<ul style="list-style-type: none"> - la liste doit être complète, (nom-prénom date et lieu de naissance, profession, club et numéro de licence) - la liste doit comporter au moins 8 personnes de chaque sexe - la liste doit obligatoirement comporter un médecin - la liste doit comporter un Titre - la liste doit être accompagnée d'un projet pour le territoire - chaque candidat doit être licencié à la FFHB dans une structure dont le siège social est en Bretagne - la liste devra comporter au moins 12 candidats issus de chacun des 4 départements (3 par département) licenciés dans le département qu'ils représentent. (art. 11.2.5 des statuts et art. 15 du RI) 	<p>FORMULAIRES A UTILISER :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclaration collective (Formulaire 01), avec le tableau des renseignements sur les personnes qui composent la liste (Formulaire 02), avec les déclarations individuelles signées par chaque candidat (Formulaire 03). - Envoi en recommandé avec AR, ou dépôt au siège de la LBHB avec délivrance d'un récépissé. <p>ATTENTION : les candidatures doivent être réceptionnées obligatoirement avant le 8 octobre 2020 à 17h30</p>
--	-----------------	---	---

Si quorum non atteint :	convocation au moins 7 jours après la première date
Surveillance des opérations électorales :	commission de contrôle présidée par un membre du CA Fédéral ou 1 membre du CROS Bretagne (à confirmer par le CA de la Ligue)

ADRESSE DE DEPOT DES CANDIDATURES :

LIGUE DE BRETAGNE DE HANDBALL
COMMISSION DE CONTRÔLE DES ELECTIONS
7 ROUTE DE VEZIN - CS 44006
35040 RENNES CEDEX